

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 14       | 14                        |

| Vote                                      |
|-------------------------------------------|
| <b>Prend Acte</b>                         |
| Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Seine-et-Marne  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN - Assainissement s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus, le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2026.

**Présents** : M. PEUTOT Christian, président, Mmes : BONIN Fannie, MARCANDELLA Iris, MM : CHAMOREAU Christophe, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé, CARBONE Carlo, JOUSSAIN Gaetan

**Excusés** :

**Absents** : Mr LANDAIS Bruno,

**Invité(s)** : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, BEUGNIER Gary, GIAMINARDI Bernard, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu

**A été nommé(e) secrétaire** : LAJARRIGES Christian

### AS2026\_008 – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Vu le contrat de délégation de service public Assainissement collectif et non collectif conclu avec la société SAUR, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans

Le Président a rappelé qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation de service public.

Le Président a rappelé que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président a demandé au Comité Syndical de prendre acte de la présentation du Rapport Annuel d'Exploitation du Service Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2025 par le concessionnaire, SAUR;

**Le Comité Syndical après avoir entendu le Concessionnaire, a décidé de prendre acte de son Rapport Annuel d'Exploitation du Service Assainissement Collectif et non Collectif 2025**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Nemours, le 22/06/2026

Le Président  
M PEUTOT Christian

Secrétaire de séance  
LAJARRIGES Christian



|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| Publication des actes de la commune par voie électronique le |
|                                                              |